

2023/2024

## COMMENT S'INSCRIRE ?

Par correspondance dès le début juillet

En venant aux permanences

→ Salle le Germinal, 17 bis rue de la Liberté à Fontaine :

→ envoyer le dossier complet à GV Fontaine,  
17 bis rue de la Liberté 38600 FONTAINE,  
→ ou le déposer dans la boîte aux lettres de l'association

- Mardi 5 septembre de 14h30 à 18h30
- Mercredi 6 septembre de 14h à 18h
- Jeudi 7 septembre de 9h30 à 12h
- vendredis 15 et 22 septembre de 14h30 à 18h30

▶ Puis tous les jeudis de 14h30 à 16h30

→ Au Forum des associations de FONTAINE

▶ Samedi 9 septembre 10h à 17h au parc de la Poya

## COMPOSITION DU DOSSIER

Consultez notre site, [gvfontaine38.fr](http://gvfontaine38.fr) vous trouverez tous les documents et renseignements nécessaires pour l'inscription.

- ▶ **fiche d'inscription à compléter**
  - ▶ **un ou plusieurs chèques à l'ordre de Gym Volontaire Fontaine.**
  - ▶ **Le questionnaire de santé ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive établi par un médecin depuis moins de 6 mois**
- Un de ces documents doit obligatoirement être remis avec le dossier.**

## REPRISE DES COURS

Les cours y compris la natation reprendront la semaine **du 11 septembre**  
Randonnées : **lundi 19 septembre**

## LICENCE GV + COTISATION DE FONCTIONNEMENT DU CLUB DE FONTAINE

**Résident à Fontaine**  
**41 €** (licence fédérale :  
27,70 € + cotisation club  
Fontaine : 13,30 €)

**Résident hors Fontaine**  
**46 €** (licence fédérale :  
27,70 € + cotisation club  
Fontaine : 18,30 €)

**Licenciés autre club**  
**GV : 15 €**

Licence obligatoire à l'inscription. Le montant doit être ajouté à la cotisation réglée pour chaque activités

## COMMENT RECEVRAIS-JE MA LICENCE ?

Si vous avez indiqué votre **adresse mail** dans votre dossier, vous recevrez votre licence directement sur votre messagerie., envoyée par « FEDERATION EPGV »

En cas de problème faites un mail ou laissez un message sur le répondeur GV

**Pas d'adresse mail :** vous pourrez retirer votre licence auprès du bureau lors des permanences GV après en avoir fait la demande par mail ou téléphone.